

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE WARCQ

Séance du 21 novembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-et-un novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Bernard PIERQUIN**, Maire de WARCQ.

Présents : Messieurs Bernard PIERQUIN, Bernard MAILLARD, Jack COLLINET, Christian BORNIET, Etienne DRAPIER, Nicolas MAZZOLINI et Philippe SACREZ.

Mesdames Myriam ROGER, Cathy BARBE, Corinne DAUCHY et Hélène LINTZ.

Excusés : Monsieur Alain BASTIEN a donné pouvoir à Monsieur Bernard MAILLARD, Madame Arlette GODET a donné pouvoir à Monsieur Jack COLLINET, Madame Sandrine HANRAS.

Absente : Madame Guylaine BARRÉ.

Le Conseil Municipal, ainsi composé et réuni dans la salle ordinaire des séances, conformément à l'article L 2121-7 du Code des Collectivités Territoriales, DESIGNÉ d'abord Monsieur Philippe SACREZ comme secrétaire de séance et s'occupe ensuite des affaires sur lesquelles il est appelé à délibérer.

Le procès-verbal de la séance du 25 octobre 2019 est soumis à l'approbation des membres du Conseil Municipal et adopté.

Monsieur le Maire propose la modification de l'ordre du jour par l'ajout d'un nouveau point portant sur le déclassement de la Voie Communale n° 5 dite Chemin de Sury et le lancement d'une enquête publique préalable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuve la modification de l'ordre du jour par l'ajout de ce nouveau point, et passe ensuite à l'ordre du jour.

Délibération n° 01 - 11 - 2019

COMMUNE DE WARCQ

Séance du 21 novembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-et-un novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard PIERQUIN, Maire de WARCQ.

Présents : Messieurs Bernard PIERQUIN, Bernard MAILLARD, Jack COLLINET, Christian BORNIET, Etienne DRAPIER, Nicolas MAZZOLINI et Philippe SACREZ.
Mesdames Myriam ROGER, Cathy BARBE, Corinne DAUCHY et Hélène LINTZ.

Excusés : Monsieur Alain BASTIEN a donné pouvoir à Monsieur Bernard MAILLARD, Madame Arlette GODET a donné pouvoir à Monsieur Jack COLLINET, Madame Sandrine HANRAS.

Absente : Madame Guylaine BARRÉ.

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe SACREZ.

Membres en exercice : 15
Membres présents : 11
Nombre de pouvoirs : 2
Suffrages exprimés : 13

Date de la convocation : 15 novembre 2019
Date d'affichage : **27 NOV. 2019**

Projet de déclassement et d'aliénation partielle de la Voie Communale n° 5 dite Chemin de Sury

Lancement d'une enquête publique préalable

Exposé :

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aliéner partiellement l'emprise de la voie communale n° 5 à l'approche du futur barreau de raccordement entre l'autoroute A 304 et l'ancienne RN n°43.

Il est fait le constat qu'aujourd'hui sur le territoire de la commune de Belval, cette voie a déjà été déclassée partiellement et cédée au Département des Ardennes pour réalisation de la voie suscitée et qu'il n'y a donc plus de continuité fonctionnelle possible pour la voie communale n° 5.

Cette voie n'est d'ailleurs plus lisible sur place depuis un certain temps dans la traversée du site des Ets URANO/BEMACO et a cessé d'être affectée à la circulation du public.

Il est donc envisagé de déclasser la partie de la voie en cul de sac et d'en céder l'emprise au propriétaire riverain.

Le Conseil Municipal,

Vu le code de la voirie routière, et notamment les articles L.141-3 et R.141-4 à R.141-10,

Vu le code des relations entre le public et l'administration,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Warcq du 10 janvier 1968,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Warcq n° 18-09-2019 en date du 26 septembre 2019,

Considérant qu'une partie du tracé de la voie Communale n° 5, dite Chemin de Sury, a perdu son utilité d'intérêt général pour la circulation publique depuis le déclassement d'un tronçon de cette voie sur le territoire de la Commune de Belval et sa vente au Département des Ardennes et considérant sa situation englobée dans une propriété privée,

Considérant qu'un itinéraire de substitution « piéton-vélo » a été proposé par Mr Pascal URANO, le 10 septembre 2019, à l'occasion d'un entretien avec la Municipalité, dont le cheminement s'étendrait depuis le chemin de Sury au droit de ses locaux (ex Ets Lepage), via la bordure du ruisseau du This, pour rattraper ledit Chemin de Sury sur le territoire de Belval, avec la création d'un franchissement sous le barreau de raccordement de l'A 304 à la RD 8043 (ex RN 43) : l'ensemble de cet aménagement serait supporté par les Ets URANO.

Après en avoir délibéré,

- 1) Approuve à nouveau le projet d'aliénation partielle d'une partie de la Voie Communale n°5,**
- 2) Sollicite le lancement de l'enquête publique préalable au déclassement d'une partie de la Voie Communale n°5, prévue aux articles L.141-3 et R.141-4 à R141-10 du code de la voirie routière,**
- 3) Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les formalités nécessaires à sa mise en œuvre, et de nommer un commissaire-enquêteur.**

27 NOV. 2019

Pour	13
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme.



Le Maire de WARCQ

Bernard PIERQUIN

Délibération n° 02 - 11 - 2019

COMMUNE DE WARCQ

Séance du 21 novembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-et-un novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Bernard PIERQUIN**, Maire de WARCQ.

Présents : Messieurs Bernard PIERQUIN, Bernard MAILLARD, Jack COLLINET, Christian BORGNIET, Etienne DRAPIER, Nicolas MAZZOLINI et Philippe SACREZ.

Mesdames Myriam ROGER, Cathy BARBE, Corinne DAUCHY et Hélène LINTZ.

Excusés : Monsieur Alain BASTIEN a donné pouvoir à Monsieur Bernard MAILLARD, Madame Arlette GODET a donné pouvoir à Monsieur Jack COLLINET, Madame Sandrine HANRAS.

Absente : Madame Guylaine BARRÉ.

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe SACREZ.

Membres en exercice : 15
Membres présents : 11
Nombre de pouvoirs : 2
Suffrages exprimés : 13

Date de la convocation : 15 novembre 2019
Date d'affichage : **27 NOV. 2019**

Création de deux emplois non permanents pour un accroissement temporaire d'activité

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à compter du 1^{er} décembre 2019, la Collectivité reprend le service périscolaire, qui était initialement organisé par l'association des Familles Rurales de WARCQ,

Monsieur le Maire ajoute, qu'en raison d'une variation des effectifs au niveau de la fréquentation de la garderie et de la cantine, il convient d'adapter l'effectif encadrant, et que pour les besoins du Service et pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, il est nécessaire de créer :

*un emploi non permanent d'Adjoint technique territorial, à temps non complet, pour assurer les tâches en lien avec le fonctionnement du périscolaire sur le grade d'Adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C,

*et également un emploi non permanent d'Adjoint d'animation territorial, à temps non complet, pour assurer les tâches en lien avec le fonctionnement du périscolaire sur le grade d'Adjoint d'animation territorial relevant de la catégorie hiérarchique C,

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de créer deux emplois non permanents :

- d'adjoint technique territorial sur le grade d'Adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C de 8/35^{ème} pour la période du 1^{er} décembre 2019 au 4 juillet 2020 pour un accroissement temporaire d'activité, durée maximale de 12 mois, sur une même période de 18 mois consécutifs. La rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

- d'adjoint d'animation territorial sur le grade d'Adjoint d'animation territorial relevant de la catégorie hiérarchique C de 8/35^{ème} pour la période du 1^{er} décembre 2019 au 4 juillet 2020 pour un accroissement temporaire d'activité, durée maximale de 12 mois, sur une même période de 18 mois consécutifs. La rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

- dégage les crédits correspondants.

Pour	13
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme.



Le Maire de WARCQ

Bernard PIERQUIN

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Délibération n° 03 - 11 - 2019

COMMUNE DE WARCQ

Séance du 21 novembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-et-un novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard PIERQUIN, Maire de WARCQ.

Présents : Messieurs Bernard PIERQUIN, Bernard MAILLARD, Jack COLLINET, Christian BORNIET, Etienne DRAPIER, Nicolas MAZZOLINI et Philippe SACREZ.

Mesdames Myriam ROGER, Cathy BARBE, Corinne DAUCHY et Hélène LINTZ.

Excusés : Monsieur Alain BASTIEN a donné pouvoir à Monsieur Bernard MAILLARD, Madame Arlette GODET a donné pouvoir à Monsieur Jack COLLINET, Madame Sandrine HANRAS.

Absente : Madame Guylaine BARRÉ.

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe SACREZ.

Membres en exercice : 15
Membres présents : 11
Nombre de pouvoirs : 2
Suffrages exprimés : 13

Date de la convocation : 15 novembre 2019
Date d'affichage : **27 NOV. 2019**

Règlement intérieur Service Périscolaire Constitution d'un groupe de travail

Considérant la reprise du Service Périscolaire par la Collectivité, à compter du 1^{er} décembre 2019, qui était initialement organisé par l'association des Familles Rurales de WARCQ,

Monsieur le Maire expose que, pour une bonne organisation et un bon fonctionnement de ce service, il y a lieu d'élaborer un règlement intérieur, et qu'il serait judicieux, pour ce faire, de constituer un groupe de travail,

Monsieur le Maire explique qu'il y a donc lieu de délibérer, afin de procéder à la nomination de membres issus du Conseil Municipal pour siéger dans ce groupe de travail,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et recueilli leur accord,

Désigne Madame Corinne DAUCHY et Messieurs Christian BORGNIET, Etienne DRAPIER, Nicolas MAZZOLINI et Philippe SACREZ, pour intégrer le groupe de travail en charge de l'élaboration du règlement intérieur du Service Périscolaire.

Le règlement intérieur, une fois élaboré, sera ensuite soumis à l'approbation des membres du Conseil Municipal, lors de sa prochaine séance.

Pour	13
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme.



Le Maire de WARCOQ

Bernard PIERQUIN

Délibération n° 04 – 11 – 2019

COMMUNE DE WARCQ

Séance du 21 novembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-et-un novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard PIERQUIN, Maire de WARCQ.

Présents : Messieurs Bernard PIERQUIN, Bernard MAILLARD, Jack COLLINET, Christian BORGNIET, Etienne DRAPIER, Nicolas MAZZOLINI et Philippe SACREZ.

Mesdames Myriam ROGER, Cathy BARBE, Corinne DAUCHY et Hélène LINTZ.

Excusés : Monsieur Alain BASTIEN a donné pouvoir à Monsieur Bernard MAILLARD, Madame Arlette GODET a donné pouvoir à Monsieur Jack COLLINET, Madame Sandrine HANRAS.

Absente : Madame Guylaine BARRÉ.

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe SACREZ.

Membres en exercice : 15
Membres présents : 11
Nombre de pouvoirs : 2
Suffrages exprimés : 13

Date de la convocation : 15 novembre 2019
Date d'affichage : **27 NOV. 2019**

Approbation proposition financière JVS-Mairistem Horizon villages cloud

Le Conseil Municipal,

Considérant la réalisation de la connexion de la Mairie au réseau fibre, et le besoin de faire évoluer le système informatique du secrétariat de Mairie,

Considérant la proposition financière de la SAS JVS-MAIRISTEM, 7 Espace Raymond Aron, Saint Martin sur le Pré 51013 Chalons en Champagne Cedex,

Après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable à la proposition financière présentée, concernant la mise en place du système informatique HORIZON VILLAGES CLOUD, au 1^{er} janvier 2020, suivant le détail ci-dessous :

Droit d'accès :

- * le droit d'accès logithèque HV CLOUD
 - * le forfait migration JVS BOX MyCloud (matériel actuel) vers le Cloud
- Pour un montant de 1 680 € HT soit 2 016 € TTC

Forfait annuel (Durée du contrat : 3 ans) :

- * le forfait annuel logithèque HV CLOUD
 - * 3 Environnements CLOUD - licence supplémentaire 1 à 5 utilisateurs
 - * 1 bureautiCloud
- Pour un montant de 5 469.40 € HT soit 6 563.28 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives et à procéder aux règlements du nouveau contrat, et des frais liés à l'installation du nouvel équipement.

DÉCIDE également, compte tenu de l'obligation de satisfaire au protocole Windows 10, l'acquisition d'une nouvelle unité centrale, sous Windows 10, de marque Scenic Premium Fujitsu pour un montant de 665 € HT, et les frais liés à la fourniture d'un pack office pro 2019 pour un montant de 465 € HT. Les frais d'installation technique par un technicien sur site sont offerts.

AUTORISE le Maire à signer et à procéder aux règlements des renouvellements des contrats portant sur la fourniture d'un logiciel anti-virus pour les différents postes.

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget de l'exercice 2020.

En outre, le Conseil Municipal **AUTORISE** :

- Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires concernant la régularisation des anciens contrats conclus avec la SAS JVS-MAIRISTEM qui seraient repris dans la nouvelle formule HORIZON VILLAGES CLOUD ;
- Madame la Trésorière de Charleville-Mézières et Amendes, 35 Rue du Petit Bois à Charleville-Mézières, à percevoir les éventuels remboursements de la SAS JVS-MARISTEM, qui découleraient de la résiliation des anciens contrats devenus obsolètes.

Pour	13
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme.



Le Maire de WARCQ

Bernard PIERQUIN.

Délibération n° 05 - 11 - 2019

COMMUNE DE WARCQ

Séance du 21 novembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-et-un novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard PIERQUIN, Maire de WARCQ.

Présents : Messieurs Bernard PIERQUIN, Bernard MAILLARD, Jack COLLINET, Christian BORGNIET, Etienne DRAPIER, Nicolas MAZZOLINI et Philippe SACREZ.
Mesdames Myriam ROGER, Cathy BARBE, Corinne DAUCHY et Hélène LINTZ.

Excusés : Monsieur Alain BASTIEN a donné pouvoir à Monsieur Bernard MAILLARD, Madame Arlette GODET a donné pouvoir à Monsieur Jack COLLINET, Madame Sandrine HANRAS.

Absente : Madame Guylaine BARRÉ.

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe SACREZ.

Membres en exercice : 15
Membres présents : 11
Nombre de pouvoirs : 2
Suffrages exprimés : 13

Date de la convocation : 15 novembre 2019
Date d'affichage : 27 NOV. 2019

Dissimulation des réseaux Promenade des PAVANT

Fédération Départementale d'Énergie des Ardennes

Monsieur le Maire rappelle que courant 2016, une étude a été lancée concernant la reconfiguration des accotements de la Promenade des PAVANT, partie comprise entre la route de la Demi-Lune, et la sortie d'agglomération en direction de la Commune de BELVAL,

Dans ce contexte, la Fédération Départementale d'Energies des ARDENNES a procédé aux études de dissimulation des réseaux « câblage et communications électroniques », qui ont fait l'objet de certificats techniques provisoires précisant la participation financière de la Commune aux sommes respectives de 159 938 € et 37 626.17 €. Le montant des travaux était de l'ordre du million d'euros.

Le Conseil Municipal,

Considérant le fait de ne pas donner suite à ces travaux, compte-tenu d'un coût de réalisation important, et d'engagements sur des opérations plus urgentes,

Considérant la nécessité de procéder aux paiements du coût des études menées par la FDEA,

Après avoir entendu Monsieur le Maire et également Monsieur Jack COLLINET, Conseiller Municipal délégué aux Travaux,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au paiement des études effectuées par la FDEA, pour un montant de 3 214.20 € (dissimulation du réseau électrique 2 134.20 € et dissimulation du réseau de communication électronique 1 080 €).

Pour	13
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme.



Le Maire de WARCQ

Bernard PIERQUIN

Délibération n° 06 - 11 - 2019

COMMUNE DE WARCQ

Séance du 21 novembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-et-un novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard PIERQUIN, Maire de WARCQ.

Présents : Messieurs Bernard PIERQUIN, Bernard MAILLARD, Jack COLLINET, Christian BORNIET, Etienne DRAPIER, Nicolas MAZZOLINI et Philippe SACREZ.
Mesdames Myriam ROGER, Cathy BARBE, Corinne DAUCHY et Hélène LINTZ.

Excusés : Monsieur Alain BASTIEN a donné pouvoir à Monsieur Bernard MAILLARD, Madame Arlette GODET a donné pouvoir à Monsieur Jack COLLINET, Madame Sandrine HANRAS.

Absente : Madame Guylaine BARRÉ.

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe SACREZ.

Membres en exercice : 15
Membres présents : 11
Nombre de pouvoirs : 2
Suffrages exprimés : 13

Date de la convocation : 15 novembre 2019
Date d'affichage : 27 NOV. 2019

Ouverture de crédits 2020

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, conformément aux textes et règlements en vigueur, à engager les dépenses d'Investissement dans la limite de 25 % des crédits inscrits en Investissement de l'exercice 2019, soit :

Chapitre 20

Article 202	4 000 €
Article 2031	4 000 €
Article 2051	3 000 €

Chapitre 21

Article 2183	3 000 €
--------------	---------

Chapitre 23

Article 2315

30 000 €

Pour	13
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme.



Le Maire de WARCQ

Bernard PIERQUIN

Délibération n° 07 - 11 - 2019

COMMUNE DE WARCQ

Séance du 21 novembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-et-un novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard PIERQUIN, Maire de WARCQ.

Présents : Messieurs Bernard PIERQUIN, Bernard MAILLARD, Jack COLLINET, Christian BORGNIET, Etienne DRAPIER, Nicolas MAZZOLINI et Philippe SACREZ.
Mesdames Myriam ROGER, Cathy BARBE, Corinne DAUCHY et Hélène LINTZ.

Excusés : Monsieur Alain BASTIEN a donné pouvoir à Monsieur Bernard MAILLARD, Madame Arlette GODET a donné pouvoir à Monsieur Jack COLLINET, Madame Sandrine HANRAS.

Absente : Madame Guylaine BARRÉ.

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe SACREZ.

Membres en exercice : 15
Membres présents : 11
Nombre de pouvoirs : 2
Suffrages exprimés : 13

Date de la convocation : 15 novembre 2019
Date d'affichage : 27 NOV. 2019

Calendrier des Manifestations Communales et Associatives pour l'année 2020

Le Conseil Municipal,

Considérant le renouvellement de l'équipe municipale suite aux élections municipales qui se tiendront les 15 et 22 mars 2020,

Considérant que comme chaque année, il y a lieu d'établir un calendrier des manifestations communales et associatives, destiné à l'ensemble de la population,

Après avoir pris connaissance du calendrier des manifestations établi pour l'année 2020,

DÉCIDE d'approuver le calendrier des manifestations communales et associatives pour l'année 2020, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

S'ENGAGE à mettre à disposition des associations locales les salles communales, aux dates telles que définies sur le présent calendrier.

Pour	13
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme.



Le Maire de WARCQ

Bernard PIERQUIN

COMMUNE DE WARCQ



Programme des Manifestations Communales et Associatives 2020

Janvier

Samedi 4
Salle Othon

Concours de belote organisé par la Joyeuse, à 20h00

Jeudi 9

Ramassage des sapins

Vendredi 17
Espace des Remparts

Cérémonie des Vœux du Maire, à 19h30

Samedi 18
Salle Othon

Concours de belote organisé par la Joyeuse, à 20h00

Jeudi 23
Vitrine de Warcq

Assemblée Générale du Centre Artistique et Culturel, à 18h00

Samedi 25 et Dimanche 26
Salle Othon

Concours de fléchettes électroniques organisé par Shark Attack, le samedi à 19h00 et le dimanche à 10h00

Février

Samedi 1^{er}
Salle Othon

Fête de la chandeleur organisée par les Amis du Vieux Warcq, à 15h00

Samedi 8
Salle Othon

Repas dansant organisé par la Joyeuse, à 20h00

Samedi 15
Salle Othon

Concours de belote organisé par les Vétérans de la Joyeuse, à 20h00

Mercredi 19
Mairie annexe

Assemblée Générale de Belle Vue sur les livres, à 18h00

Vendredi 21
Mairie

Assemblée Générale d'Inondations ça suffit, à 14h00

Samedi 22
Mairie

Assemblée Générale de la Belle Saumonée, à 10h00

Samedi 22
Salle Othon

Concours de belote organisé par Shark Attack, à 20h00

Mars

Lundi 2
Salle Othon

Assemblée Générale de Défense des Libertés Communales, à 19h00

Dimanche 15 et Dimanche 22
Mairie et Mairie annexe

Elections municipales

Samedi 21 et Dimanche 22
Terrain d'entraînement

Concours en ring organisé par l'Amicale Canine

Vendredi 27
Mairie annexe

Assemblée Générale du Moto Club, à 20h00

Samedi 28
Salle Othon

Repas dansant organisé par le Fitness Club, à 19h30

Avril

Dimanche 5
Stade Auguste Pécheux

Nettoyage des berges du ruisseau le This par la Belle Saumonée, à 8h30

Samedi 11
Parc Bruno Pilard

Chasse aux œufs organisée par les Petits Warquins, à 10h00

Dimanche 19
Salle Othon

Repas des anciens, à 12h00

Dimanche 26
Mairie

Commémoration de la journée des Déportés, à 11h30

Dimanche 26

Loto organisé par le Rotary Club Rimbaud, à 14h00

Envoyé en préfecture le 27/11/2019

Reçu en préfecture le 27/11/2019

Affiché le 27 NOV. 2019

ID : 008-210804548-20191121-07_11_2019-DE

Mai

Dimanche 3
Espace des Remparts

Fête patronale de Saint Hilair

Vendredi 8
Mairie

Commémoration de l'Armistice de 1945, à 11h30

Samedi 9
Salle Othon

Distribution des géraniums, de 8h30 à 13h00

Samedi 9 et Dimanche 10
Espace des Remparts

6^{ème} Salon motos et autos rétro organisé par le Moto Club

Samedi 16
Salle Othon
Espace des Remparts

Fête des associations organisée par le Fitness Club

Samedi 23
Parc Bruno Pilard

Entraînement des adhérents du Mouvement d'Entraide et vérification du matériel, en cas d'inondation

Juin

Vendredi 5
Ecole du Centre

Barbecue des quartiers de Warcq Centre et des Bertholet avec la participation de l'Harmonie

Dimanche 7
Place de l'église

Rando thème organisée par les Amis du Vieux Warcq, à 9h00

Vendredi 12
Mairie annexe

Assemblée Générale des Petits Warquins, à 17h00

Vendredi 12
Place des Pavant

Barbecue du quartier des Granges Pavant avec la participation de l'Harmonie

Samedi 13
Mairie annexe

Assemblée Générale de la Joyeuse, à 17h00

Jeudi 18
Mairie

Commémoration de l'Appel du Général de Gaulle, à 18h00

Vendredi 19
Ecole de la Belle Vue

Barbecue des quartiers de la Belle Vue du Nord et de la Mal Campée avec la participation de l'Harmonie Municipale

Vendredi 26
Salle Othon

Fête sportive des écoles

Samedi 27

Gala de danse du Hobby Dance, à 20h30
Salle Bayard à Charleville-Mézières

Dimanche 28
Promenade des Remparts

Brocante organisée par le Moto Club

Juillet

Lundi 6
Espace Guillois

Ouverture du centre aéré organisé par les Familles Rurales

Lundi 13
Esplanade du Rivage

Retraite aux flambeaux et feu d'artifice avec la participation de l'Harmonie

Mardi 14
Salle Othon

Fête nationale
Apéritif concert de l'Harmonie

Vendredi 24
Espace Guillois

Assemblée Générale des Familles Rurales à partir de 17h00 et kermesse du centre aéré

Vendredi 31
Espace Guillois

Fermeture du centre aéré

Septembre

Samedi 5
Salle Noblesse

Inscriptions et reprise des cours

Samedi 19 et dimanche 20

Journées du Patrimoine

Octobre

Dimanche 11
Salle Othon

Repas des anciens, à 12h00

Lundi 12
Salle Othon

Assemblée Générale du Fitness Club et du Tonic Club, à 18h30

Samedi 17
Salle Othon

Championnat des Ardennes de scrabble organisé par le Scrabbolos, à 14h00

Novembre

Samedi 7
Salle Othon

Repas dansant organisé par le Moto Club, à 19h30

Mercredi 11
Mairie

Assemblée Générale du Secours Mutuel, à 10h30

Mercredi 11
Salle Othon

Commémoration de l'Armistice de 1918, à 11h15

Samedi 14
Salle Othon

Assemblée Générale des Amis du Vieux Warcq, à 15h00

Samedi 21
Salle Othon

Concours de belote organisé par Shark Attack, à 20h00

Décembre

Samedi 5
Salle Othon

Sainte Cécile
Repas des musiciens, à 20h00

Samedi 12
Salle Othon

Concours de belote organisé par la Joyeuse, à 20h00

Samedi 12 et dimanche 13
Terrain d'entraînement

Concours mondioring organisé par l'Amicale Canine

Vendredi 18
Espace des Remparts

Concert de Noël par l'Harmonie, à 20h00

Ouverture au public

Mairie : du mardi au samedi de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00
Tél : 03 24 56 01 62 – Mail : warcq@wanadoo.fr

Musée Marceau Gilles (armurerie, ferronnerie, vie d'autrefois et objets du culte)
et Musée de la Tour de l'Eau du XIème siècle : visites sur rendez-vous. Tél : 03 24 33 43 26

Bibliothèque : « Belle Vue sur les livres » le mercredi de 14h00 à 17h30 et le samedi de 10h00 à 12h00

Garderie et cantine périscolaire, organisées par la commune de Warcq. Tél : 06 37 62 20 29

Toutes les informations utiles sont disponibles
auprès du secrétariat de la Mairie : 03 24 56 01 62
ou sur le site www.mairie-warcq.com

Numéros d'urgences

Pompiers 18

Samu 15

Police Secours 17

Urgences Européennes 112

Envoyé en préfecture le 27/11/2019

Reçu en préfecture le 27/11/2019

Amiché Lobby 27 NOV 2019

ID : 008-210804548-20191121-07_11_2019-DE

Monsieur le Maire rapporte les informations suivantes, à l'ensemble des Conseillers présents :

- * Notification de la DRAC concernant l'attribution d'une subvention d'un montant de 5 116 € représentant 40 % de la dépense subventionnable évaluée à 12 790 € HT pour les travaux de restauration du confessionnal de l'église Saint-Jean-Baptiste de Warcq.

- * Notification du Département des Ardennes concernant l'attribution d'une subvention au titre des recettes provenant du produit des amendes de polices relatives à la circulation routière, pour un montant de 8 637 €, sur une dépense subventionnable de 160 000 € HT pour les travaux de construction du giratoire de la Guillotine.

- * Plan Local d'Urbanisme : les notifications concernant la révision du PLU (zonage 2 AUB sur le secteur de la Hachette) ont été transmises aux différents services de l'Etat et organismes. Les destinataires du dossier de demande de révision du PLU bénéficient d'un délai, à priori le 22 décembre prochain, pour adresser leurs remarques éventuelles.

- * Madame Sabine PIERSON a été embauchée au secrétariat, depuis le 1^{er} novembre 2019, sur le poste d'adjoint administratif (emploi occasionnel).

Suite à la lecture de ces informations, Madame Hélène LINTZ prend ensuite la parole concernant le panneau publicitaire du bar-tabac « Le Warcq'1 » qui a été retiré, suite au passage en sens unique de la Rue de la République. Elle estime que supprimer ces panneaux, celui du bar comme celui de la boulangerie, pourrait annoncer la mort des commerces situés dans le centre du village.

Monsieur Jack COLLINET signale que ces panneaux n'étaient pas réglementaires et que la flèche située sur le panneau pouvait induire en erreur les usagers de la route, qui sont encore tentés de prendre le sens interdit, malgré les modifications du sens de circulation qui ont eu lieu récemment. Ceux-ci ont été retirés conformément aux directives du Policier municipal.

En outre, Monsieur Jack COLLINET ajoute qu'un panneau signalétique supplémentaire sera prochainement implanté 50 mètres avant le STOP, se trouvant en bas de la Rue du Pont, afin de rappeler aux usagers de la route l'interdiction de tourner à gauche.

Suite à la remarque de Madame Hélène LINTZ, Monsieur le Maire ajoute qu'en effet, pour la problématique des commerces, il pourrait être judicieux d'envisager un panneau globalisant l'ensemble des commerces présents dans Warcq-centre, identique à ceux que l'on pourrait trouver dans les zones d'activités, et respectant ainsi la réglementation.

Enfin, pour terminer, Madame Hélène LINTZ interroge sur l'état d'avancement des travaux dans la rue des Ferronniers. Monsieur le Maire signale qu'en effet, les travaux ont pris beaucoup de retard et que si l'on considère la date de réception de l'ordre de service de l'entreprise, les travaux auraient probablement dû être terminés. Cependant, considérant l'état de fragilité de certaines habitations dans le centre du

village, l'entreprise URANO a souhaité engager un référé et un expert a été désigné par le Tribunal de Grande Instance. À ce jour, il semble que cet expert ne bénéficie pas de la compétence « bâtis » et serait plus spécialisé sur la voirie.

Avant de clore la séance, Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil municipal présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 35.